

9/12

Les paragraphes 9 et 11 appuient l'objectif en matière des droits de la personne fixé pour l'Année. Des discussions ont lieu depuis dix ans en vue de mettre au point un ensemble de critères sur les droits précis des peuples autochtones dans le contexte des droits universels de l'homme. Des progrès suffisamment importants ont été réalisés pour que les conclusions des experts soient soumises au gouvernement pour examen. Nous sommes, à cet égard, tout particulièrement reconnaissants de la démarche éclairée adoptée par le Groupe de travail sur les populations autochtones, sous la compétente et énergique direction de sa présidente madame Erica Daes. Nous attendons leur rapport avec intérêt.

Monsieur le Président, j'ai maintenant quelques mots à dire au nom du Gouvernement du Canada.

La résolution ne vise pas à traiter de toutes les questions qui préoccupent les peuples autochtones. Je doute qu'aucune résolution ne puisse le faire. Cependant, elle traduit l'esprit d'un nouveau partenariat. Elle ouvre un monde de possibilités qui permettront aux peuples autochtones de poursuivre librement leurs propres objectifs culturels, économiques et sociaux, en harmonie avec les grandes sociétés dans lesquelles ils évoluent, et sans craindre de se faire assimiler.

Jamais auparavant dans l'histoire du monde n'avons-nous reconnu aussi formellement les intérêts des nations autochtones. La convention 169 de l'Organisation internationale du Travail, et plus récemment la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, ont placé les intérêts autochtones au coeur des discussions. Le Canada est fier du travail accompli par les leaders autochtones du Canada qui, en collaboration avec les représentants canadiens, ont réussi à mettre les questions environnementales au premier plan de la conférence de Rio. Mon collègue, l'honorable Jean Charest, Ministre de l'Environnement du Canada, s'est également adressé récemment à l'Assemblée générale pour réitérer l'engagement du Canada de participer au processus amorcé à Rio. Voilà qui nous encourage à respecter les engagements que nous avons pris et que nous continuerons de poursuivre dans ce domaine d'importance capitale.

Il s'agit d'une année historique pour les droits de la personne et les peuples autochtones. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'honneur de rencontrer Rigoberta Menchu, récipiendaire du prix Nobel de la Paix 1992. C'est la première fois que l'on reconnaît le travail accompli par une personnalité autochtone dans le domaine des droits de la personne.

Monsieur le Président, cela fait maintenant dix ans que se poursuivent les négociations visant à établir un ensemble de normes sur les droits particuliers des peuples autochtones dans le cadre des droits universels de la personne. Des progrès considérables ont été réalisés.

Certains peuples autochtones souhaitent que les discussions se continuent au niveau d'une sous-commission d'experts de façon à sensibiliser davantage de gouvernements à leurs aspirations. De nombreux autres estiment que le temps est venu d'envisager l'adoption d'une déclaration qui regrouperait les principes en question dans une charte des droits et libertés reconnue à l'échelle internationale.